

Elaboration du PADD Infracommunautaire du PLUI Terres d'Aurignac

Conseil Communautaire 11 juillet 2024 Débat du PADD infracommunautaire





Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID 031-200072843-20240711-2024124-DE

- Rappel de l'armature territoriale à l'échelle de la communauté de communes et de la gouvernance
- Constructions du PADD infra
- Questions diverses







Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024



ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

L'armature territoriale à l'échelle de la communauté des communes





Rappel de l'armature territoriale à l'échell

communes

Envoyé en préfecture le 15/07/2024 Reçu en préfecture le 15/07/2024



Publié le 15/07/2024

ID : 031-200072643-20240711-2024124-DE

Arrêté préfectoral du 6 août 2018 accordant le dérogation à l'article 1.153-1 du Code de l'Urbanisme sur la base de quatre PUII infracommunautaires

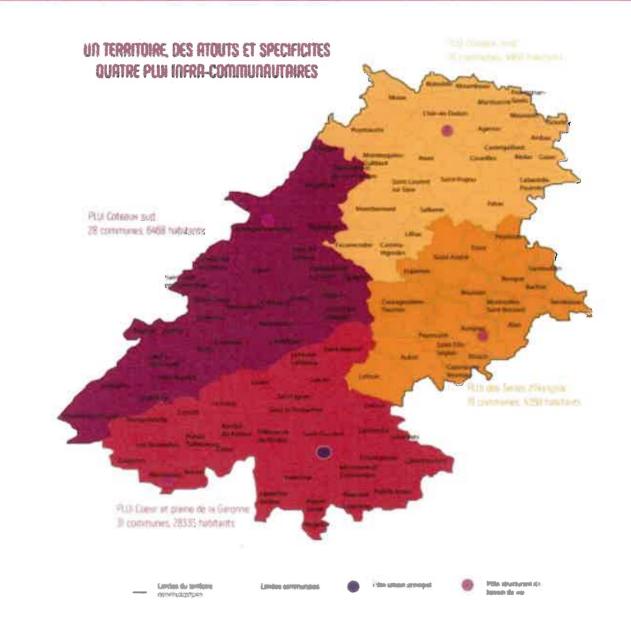


Prescription par délibération en date du 21 février 2019 de trois PLUi infracommunautaires

> PLB Cono et Plane de Garonne PLB Cotesses Soil PLB Cotesses Gord



Prescription de la révision du PLUI des Terres d'Aurignac per délibération au conseil communautaire du 14 avril 2022





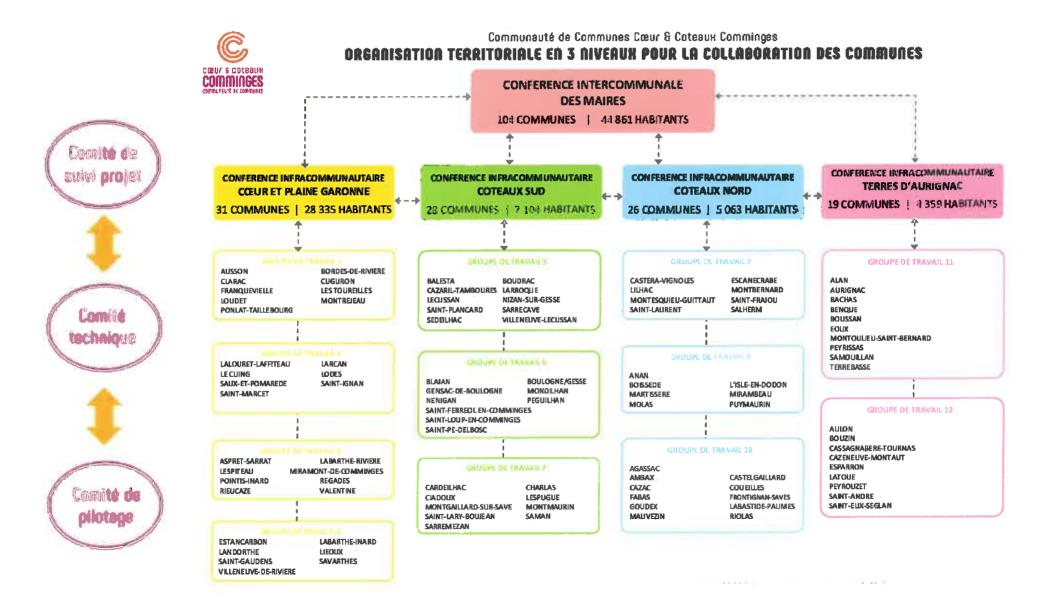


Rappel de l'armature territoriale à l'échell communes et de la gouvernance

Envoyé en préfecture le 15/07/2024 Recu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID 031-200072643-20240711-2024124-DE





HORIZON Damain, notre territoire

RAPPEL PADD COMMUN : armature t

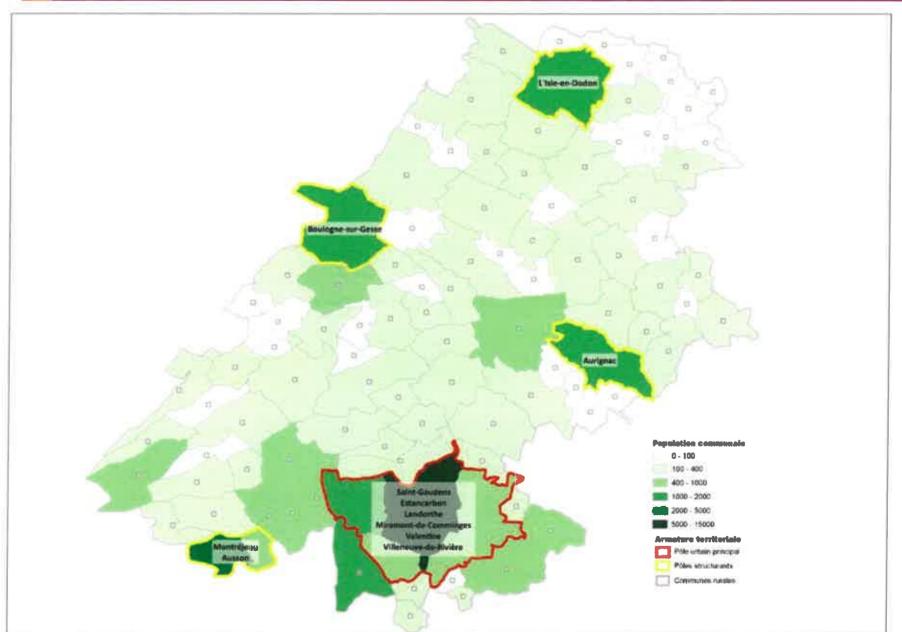
Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



ID 031-200072643-20240711-2024124-DE



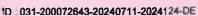




Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



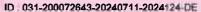
Construction du PADD infra « Terres d'Aurignac »



ORIZO PADD infra TA : 2 axes

Envoyé en préfecture le 15/07/2024 Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



| PRE | PREAMBULE 4 | | |
|-----|--|--|--|
| AXE | 1 UN PROJET FONDE SUR LA SOLIDARITE ET LA COHERENCE TERRITORIALE | | |
| A. | L'ARMATURE TERRITORIALE, SOCIE DU PROJET POLITIQUE | | |
| | UN MAILLAGE PÉRENNE DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS9 | | |
| | UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT COHÉRENTE ET PARTAGÉE9 | | |
| | UNE STRATÉGIE GLOBALE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS AVEC DES DÉCLINAISONS PLURIELLES | | |
| | UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE STRUCTURÉE AUTOUR DES ATOUTS DU TERRITOIRE ET SES COMPLÉMENTARITÉS11 | | |
| | Un développement économique adapté aux potentialités du territoire11 | | |
| | Le maintien d'une dynamique agricole sur le territoire11 | | |
| | Un confortement et une structuration de l'offre touristique et de loisirs intercommunale12 | | |

| ALI | E 2 ON PROJET INTEGRE DAMS SOM ENVIRONMENTENT |
|-----|--|
| A. | L'IDENTITÉ COMMINGEOISE AU CŒUN DU PROJET |
| | Une conservation des grands motifs paysagers qui caractérisent le nord du Comminges |
| | La recherche d'une urbanisation plus qualitative intégrant les spécificités du territoire et son caractère rural |
| B | UN PROJET EN ADÉQUATION AVEC LES ENJEUX LIÉS AU MILIEU NATUREL |
| | Une préservation des richesses écologiques existantes |
| | Une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau |
| C. | UNE PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET NUISANCES DANS LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT |
| 00 | FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT LOCAL 18 |



HORIZOG PADD infra- Axe 1

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

| PRE | AMBULE4 |
|-----|--|
| AXE | 1 UN PROJET FONDE SUR LA SOLIDARITE ET LA COHERENCE TERRITORIALE |
| A. | L'ARMATURE TERRITORIALE, SOCLE DU PROJET POLITIQUE8 |
| B. | UN MAILLAGE PÉRENNE DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS9 |
| C. | UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT COHÉRENTE ET PARTAGÉE9 |
| D. | UNE STRATÉGIE GLOBALE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS AVEC DES DÉCLINAISONS PLURIELLES |
| E. | UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE STRUCTURÉE AUTOUR DES ATOUTS DU TERRITOIRE ET SES COMPLÉMENTARITÉS |
| | Un développement économique adapté aux potentialités du territoire11 |
| | Le maintien d'une dynamique agricole sur le territoire11 |
| | Un confortement et une structuration de l'offre touristique et de loisirs intercommunale |



Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024



Publié le 15/07/2024

ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

A. L'ARMATURE TERRITORIALE, SOCLE DU PROJET POLITIQUE

Orientations spécifiques au PLUI Infra Terres d'Aurignac

Dans le prolongement des orientations définies à l'échelle intercommunale, il est ainsi prévu sur le secteur « Terres d'Aurignac » de :

- Conforter le pôle structurant que constitue Aurignac,
- Proposer des orientations sur les communes rurales en cohérence avec leur nombre d'habitants, leur niveau d'équipements, commerces et services,.... en intégrant notamment la présence de la commune rurale intermédiaire de Cassagnabère-Tournas.





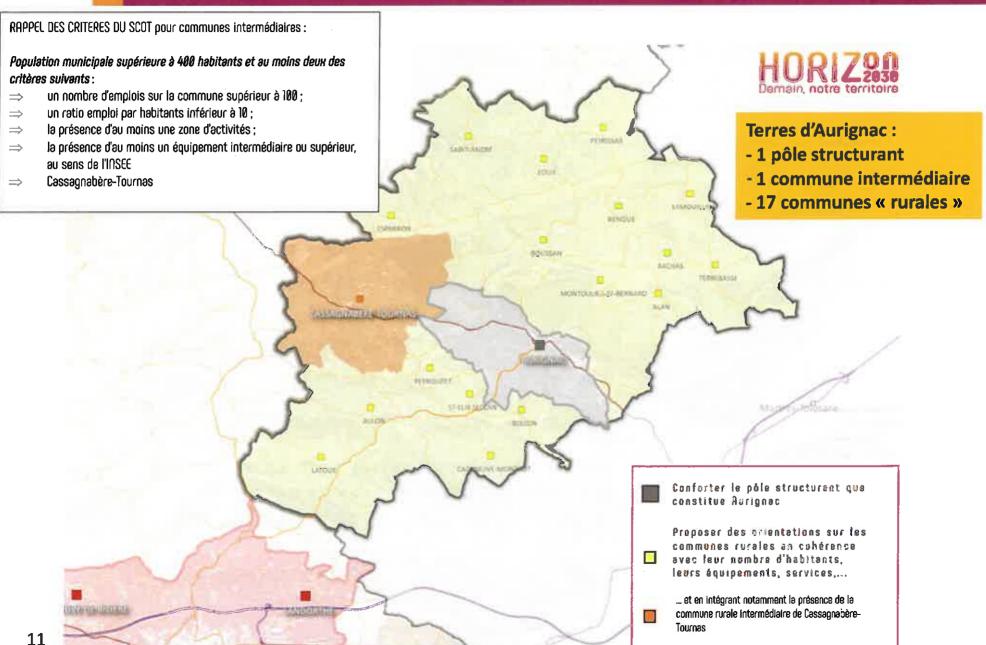
Armature territoriale des PLUI des Terres d'Auri

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Recu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID 031-200072643-20240711-2024124-DE





JRIZON PADD infra- Axe 1

Envoyé en préfecture le 15/07/2024 Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

B. UN MAILLAGE PERENNE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES PERMETTANT DE REPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

Orientations spécifiques au PLUI lafra Terres d'Aurignac

Sur le secteur « Terres d'Aurignac », il s'agit notamment de :

- Conforter le pôle structurant d'Aurignac,
- Réorganiser et restructurer les équipements publics dans le cadre de la réflexion globale menée sur la structuration du bourg (accessibilité, fonctionnalité,...) et en lien avec les démarches en cours (PVD, contrat centre-bourg, etc.)
- Pérenniser l'offre médico-sociale sur Aurignac
- Maintenir les équipements et services existants voire les développer et ce, en cohérence avec l'armature territoriale.





INIZOS PADD infra- Axe 1

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

C. UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE SOUTENUE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT COHERENTE ET PARTAGEE

Orientations spécifiques au PLUI Infra Terres d'Aurignac

En cohérence avec les orientations définies sur le territoire intercommunal, il est prêvu sur le secteur Terres d'Aurignac de :

- Offrir un potentiel d'environ 190 à 220 logements (dont environ 8 à 9 % du potentiel projeté lié à une remobilisation des logements vacants) permettant un accueil maximum de 400 à 450 habitants supplémentaires en dix ans en cohérence avec les tendances affichées par le PLH,
- Une répartition du potentiel de logements en cohérence avec l'armature territoriale :
 - Entre 25 et 30% du potentiel dans le pôle structurant,
 - Entre 70 et 75 % du potentiel sur les 18 communes rurales.
- Poursuivre la rénovation du parc de logement ancien et degradé prioritairement dans le centre ancien d'Aurignac.
- Permettre l'implantation du nouveau foyer d'hébergement au niveau du village d'Aurignac,
- Créer les conditions favorables au développement de l'offre de logements sociaux et de petits logements prioritairement sur le pôle structurant que constitue Aurignac,
- Pérenniser voire développer l'offre de logements communaux afin de favoriser une diversification de l'offre de logements et une meilleure accessibilité (intergénérationnel, habitat inclusif, petits logements, locatif,...).

PLUI TERRES D'AURIGNAC : VOLET HI

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024



ID : 031-200072643-20240711-2024124-DE

RAPPELS: PROJECTIONS SELON OBJECTIFS SCOT ET PLH

| | Démographie | Logts | Logements vacants | Dents creuses et divisions | Résiduel espace interstitiel et extension |
|-----------------------------|-------------|-------|----------------------|-------------------------------|---|
| AURIGNAC | 123 | 58 | 10 | 33 | 15 |
| COMMUNES RURALES (18) | 305 | 145 | 7 | 45 | 93 |
| TOTAL | 428 | 203 | 17 | 78 | 108 |

En cours de calcul (réajustement)





JKIZ2338 PADD infra- Axe 1

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

D. UNE STRATEGIE GLOBALE EN MATIERE DE MOBILITES AVEC DES **DECLINAISONS PLURIELLES**

Orientations spécifiques au PLUI Infra Terres d'Aurignac

Sur le secteur Terres d'Aurignac, les orientations définies à l'échelle de la communauté de communes trouvent notamment leurs déclinaisons de la façon suivante :

- Une sécurisation des villages traversés par les principales voies de communication avec par exemple la poursuite de la requalification de la RD635 dans le centre d'Aurignac,
- Créer des cheminement piétons sur Aurignac permettant notamment de connecter les futures aires de stationnement et le centre ancien et sécuriser les mobilités actives entre le centre-bourg et le secteur de pôle d'équipements sportifs à l'est du village,
- Réorganiser et augmenter l'offre en stationnement dans le bourg d'Aurignac et Alan notamment en considérant les contraintes du centre ancien (topographie, linéaire bâti),
- Améliorer et sécuriser les déplacements dans les villages notamment autour des équipements publics (Cassagnabère-Tournas, Peyrissas,...).



Legister PADD infra- Axe 1

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

E. UNE STRATEGIE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE STRUCTUREE AUTOUR DES ATOUTS DU TERRITOIRE ET SES COMPLEMENTARITES

Orientations specifiques au PLUI Infra Terres d'Aurignac

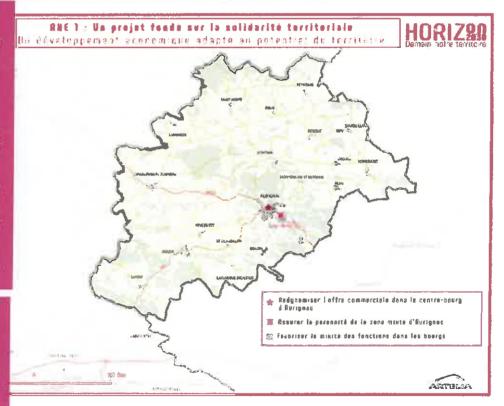
La stratégie économique définie à l'échelle intercommunale se décline de la façon suivante sur le secteur. Terres d'Aurignac :

- Assurer la pérennité voire le développement des activités existantes,
- Garantir la pérennité de l'activité de carrière présente sur Alan, Aurignal et Roussan.
- Conserver le dynamisme et la diversité de l'offre commerciale et artisanale présente dans le centre-bourg d'Aurignac en renforçant notamment l'attractivité du centre via une requalification des espaces publics (place de la Mairie, halles du marché...).
- Prendre en compte la présence du commerce ambulant en complément de l'offre commerciale « traditionnelle ».
- Assurer le maintien d'un maillage commercial de proximité en particulier en pérennisant les commerces existants dans les communes rurales (multiservices, boulangerie....).
- Faciliter la reconversion des anciens bâtiments agricoles sans compromettre les enjeux agricoles périphériques.

Orientations spécifiques au PLUI Infra Terres d'Aurignac

Il s'agit notamment sur ce secteur de :

- Renforcer la vocation touristique du secteur qui dispose de nombreux atouts dont notamment la cité médiévale d'Aurignac, le musée de l'Aurignacien,...
- Permettre la création d'une aire de camping-car sur Aurignac.
- Identifier sur la commune d'Alan le centre médival. L'ancien palais des éveques et notre dame de Lorette
- Mestre en valeur les anciens thermes de Boussan ainsi que la Maison Barthete.





D 031-200072643-20240711-2024124-DE

| AXE | 2 UN PROJET INTEGRE DANS SON ENVIRONNEMENT | 14 |
|-----|---|-----|
| A. | L'IDENTITÉ COMMINGEOISE AU CŒUR DU PROJET | .16 |
| | Une conservation des grands motifs paysagers qui caractérisent le nord Comminges | |
| | La recherche d'une urbanisation plus qualitative intégrant les spécificités territoire et son caractère rural | |
| В. | UN PROJET EN ADÉQUATION AVEC LES ENJEUX LIÉS AU MILIEU NATUREL | 17 |
| | Une préservation des richesses écologiques existantes | .17 |
| | Une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau | .17 |
| C. | UNE PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET NUISANCES DANS LES ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT | |
| D. | FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT LOCAL | 18 |



Land PADD infra- Axe 2

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

A. L'IDENTITE COMMINGEOISE AU CŒUR DU PROJET

Version antérieure proposée

Orientations spécifiques au PLUI Infra Terres d'Aurignac

Sur le secteur Terres d'Aurignac, l'objectif est de promouvoir une urbanisation qualitative via une modération de la consommation d'espace en proposant une consommation d'espace comprise entre 12 et 19 ha pour toutes les fonctions urbaines confondues.

Consommation d'espace passée

2011-2021 : 15,56 hectares pour de l'habitat / 1,04 ha pour de l'activité 2015-2025 : 15,18 hectares pour de l'habitat / 1 ha pour de l'activité

Proposition d'une consommation d'espace de 9 à 14 hectares toutes fonctions confondues

Nouvelle version Proposée pour débat

Orientations spécifiques au PLUI Infra Terres d'Aurignac

Sur le secteur Terres d'Aurignac, l'objectif est de promouvoir une urbanisation qualitative via une modération de la consommation d'espace en proposant une consommation d'espace comprise entre 9 et 14 hectares toutes fonctions confondues





DECLINAISON SUR le PLUI des TERRES D'A

Envoyé en préfecture le 15/07/2024 Reçu en préfecture le 15/07/2024

le 15/07/2024

ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

Rappel : La recherche d'une urbanisation plus qualitative intégrant les spécificités du territoire et son caractère rural : Densification en cours de précision

Estimation du bilan chiffré densification et consommation d'espace par rapport aux objectifs démographiques

| | NB HABITANTS PROJETES | NB LOGEMENTS PROJETES | Part des logts en densification | BESOIN EN CONSOMMATION pour logts en extension (en ha) |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| AURIGNAC | 123 | 58 | 73% | Environ 2 ha |
| COMMUNES RURALES (18) | 305 | 145 | 36% | Entre 8 et 13 ha |
| TOTAL | 428 | 203 | 46% | Entre 10 et 15 ha |

Estimation des besoins selon les fonctions urbaines

| | Estimation des besoins pour l'habitat | Estimation des besoins pour les activités économiques | Estimation des besoins pour le tourisme et les équipements et services publics |
|-------------------|---------------------------------------|---|--|
| TERRES D'AURIGNAC | Entre 9 ha | 0,5 ha | 0,5 ha |

Problématique : environ 16 ha consommés sur la période passée

Proposition des objectifs suivants dans le PADD

⇒ Promouvoir une urbanisation qualitative via une modération de la consommation d'espace en proposant une consommation d'espace de 9 à 14 hectares toutes fonctions confondues



PADD infra- Axe 2

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024



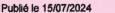
ID 031-200072643-20240711-2024124-DE





Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024





ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

Rappel des objectifs de consommation d'espace à l'échelle de l'intercommunalité

Modération de la consommation d'espace par rapport à 2011-2021 (LCR)

Analyse de la consommation foncière sur la période 2011-2021

- Photo-interprétation pour 2011-2013 et mise à jour OCS 2013 par photo-interprétation : 245 ha
- => Objectif de réduction de 50 % : 122,5 ha

(Conso totale 4 PLUI estimée : 169,67ha)

> Projets affichant une modération de 31 % environ

- Consommation d'espaces NAF CEREMA : 394 ha
- => Objectif de réduction de 50 % : 197 ha

(Conso totale 4 PLUI estimée : 169,67 ha)

⇒ Projets affichant une modération de 57 % environ





EVALUATION DES BESOINS EN CONSOMMATION

Envoyé en préfecture le 15/07/2024 Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



ID: 031-200072643-20240711-2024124-DE

Synthèse de la consommation foncière générée par les PLUi

Coteaux Nord : 22,62 ha

Coteaux Sud: 29,06 ha

Cœur et Plaine de Garonne: 98,99 ha

Les 3 PLUi : 150,67 ha

+

Terres d'Aurignac : 19 ha (fourchette haute)



169,67 ha



KIZ233 PADD infra- Axe 2

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024



ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

B. UN PROJET EN ADEQUATION AVEC LES ENJEUX LIES AU MILIEU NATUREL

Une préservation des richesses écologiques existantes

Arientations définies à l'échelle intercommunale

Le projet intercommunal intègre la nécessaire préservation voire le renforcement (notamment sur le secteur Cœur et Plaine de Garonne) des richesses écologiques existantes (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques). La communauté de communes projette dès lors de :

- Protéger les espaces à forts enjeux recensés sur le territoire (réservoirs de biodiversité, zones humides, ripisylves, ...),
- Préserver les structures de la mosaïque agricole du territoire : haies, fossés enherbés, basquets, prairies et pelouses... qui jouent un rôle dans la connectivité des milieux naturels,
- Préserver la nature dite « ordinaire » au sein des espaces urbanisés (alignements d'arbres, éléments végétalisés ou fleuris, parcs et jardins ...),
- Structurer le développement urbain natamment dans la plaine de la Garonne, déjà fortement dégradée notamment en intégrant, dans les réflexions de développement, la présence d'espaces sensibles et à fort enjeux de biodiversité : zones humides et espaces boisés sur les deux rives de la Garonne,
- Encadrer le développement des énergies renouvelables pouvant impacter les continuités écologiques.



PADD infra- Axe 2

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



ID 031-200072643-20240711-2024124 DE

B. UN PROJET EN ADEQUATION AVEC LES ENJEUX LIES AU MILIEU NATUREL

Une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau

Ariestations définies à l'échelle intercommunele

La communauté de communes souhaite parter un soin particulier à développer une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau via :

- Des projections de développement compatibles avec les capacités de la ressource en eau (en quantité et en qualité) et les capacités épuratoires des milieux,
- La prise en compte de la structure et de la bonne fonctionnalité des réseaux pour supporter une augmentation de la population et anticiper leur renouvellement,
- Une généralisation de l'utilisation rationnelle et économe de l'eau (récupération des eaux de pluie par exemple),
- La promotion de solutions fondées sur la nature afin de rendre l'espace urbain plus perméable (développement de techniques alternatives en matière de gestion des eaux pluviales par exemple).



UKIZ2030 PADD infra- Axe 2

Envoyé en préfecture le 15/07/2024 Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

C. UNE PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET NUISANCES DANS LES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT

Orientations définies à l'échelle intercommunale

Il s'agit pour la communauté de communes d'intégrer à la fois les risques et nuisances existants tout en anticipant sur les impacts potentiels de l'urbanisation et du changement climatique. Le projet envisage dès lors de :

- Prendre en compte le risque inondation par débordement de cours d'eau et par remontée de nappe ainsi que la problématique du ruissellement via le maintien d'un ralentissement naturel des écoulements (ripisylves, infrastructures agro-écologiques, ...),
- Encadrer le développement urbain le long des infrastructures potentiellement bruyantes et limiter l'implantation d'infrastructures d'accueil (crèches, écoles, ...) à proximité des sites émetteurs de nuisances sonores ou offactives,
- Prendre en compte les risques technologiques et industriels (ex : PPRT, ICPE, ...) et les servitudes d'utilité publique,
- Réduire la vulnérabilité du territoire face à l'intensification du risque de catastrophes naturelles (en lien ovec le changement climatique):
 - Limiter l'imperméabilisation des sols et faciliter une désimperméabilisation de secteurs à enjeux,
 - Orienter l'aménagement en anticipant l'évolution des risques naturels,
 - Favoriser la réhabilitation des sites et sols pollués (implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable par exemple).



Zass PADD infra- Axe 2

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Recu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



ID 031-200072643-20240711-2024124-DE

D. FAIRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT LOCAL

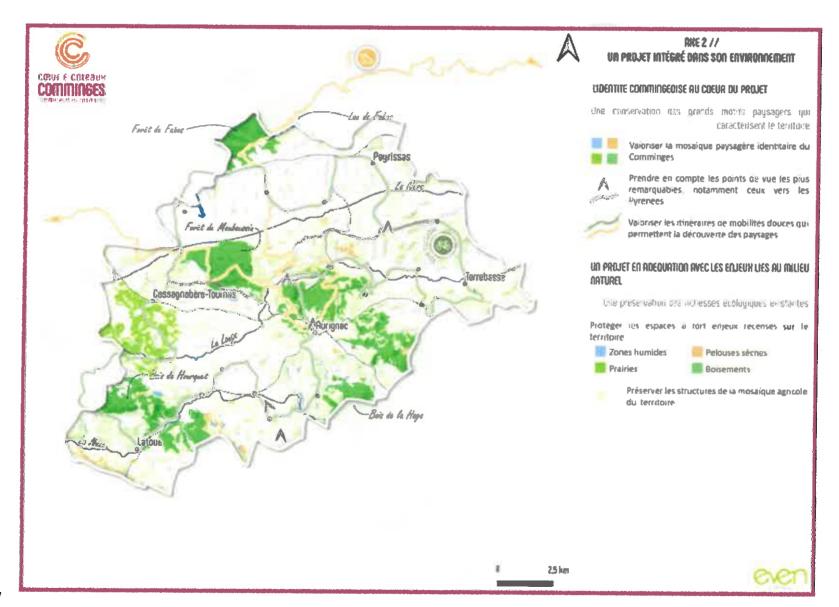
Orientations définies à l'échelle Intercommunale

La communauté de communes souhaite s'engager dans la transition énergétique en trouvant des solutions en adéquation avec les enjeux propres au territoire. Les orientations qu'elle se fixe sur ce thème sont de :

- Soutenir et encadrer le développement des énergies renouvelables en tenant compte des enjeux agricoles, environnementaux, paysagers et potentiels conflits d'usage. Pour cela, elle prévoit notamment de :
 - Favoriser une densification du tissu urbain facilitant le développement ultérieur de réseaux d'énergle,
 - Prioriser le développement des énergies renouvelables sur des espaces dégradés/artificialisés,
- Promouvoir/faciliter les constructions et une réhabilitation des bâtiments thermiquement et énergiquement performantes, le bâtiment constituant un potentiel d'énergie et une source d'emplois (matériaux biosaurcés),
- Encourager le principe du bioclimatisme dans les nouvelles constructions,
- Soutenir le développement des filières émergentes (ex : hydrogène),
- Encourager le développement d'exemplarité en motière de performances énergétiques des équipements publics : candélabres solaires, ombrières parkings, etc.
- Créer les conditions favorables à un développement des mobilités durables (mobilités actives, développement des bornes de recharges électriques,...),
- S'appuyer sur les forêts et espaces agricoles comme puits de carbone.



ID : 031-200072643-20240711-2024124-DE



the same of the sa



<u>Planning</u>:

- 30 juillet 2024 : Permanence communale (retour sur le PLUi + mise à jour du potentiel de densification)
- 6 septembre 2024 : Présentation des outils de la traduction règlementaire
- 23 septembre 2024 : Conférence infra travail sur les scénarios de développement
- 1 octobre 2024 : COPiL validation du scénario de développement/répartition
- 15 octobre 2024 : Permanence communale (choix des secteurs de développement)

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024



ID: 031-200072643-20240711-2024124-DE



